



Commune de COMBS-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL_16DE24__17-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2024

Délibération n°17

Date de convocation
04.12.2024

Date d'affichage
10.12.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

Objet : Convention de financement des travaux de génie civil des infrastructures Télécom sur la commune de Combs-la-Ville.

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX – Mme J. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Monsieur Sylvain ROUILLIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Claude LUTTMANN, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La présente convention a pour objet de définir les responsabilités, les modalités de financement et de gestion des infrastructures nécessaires au déploiement de la fibre optique dans les quartiers spécifiques de la commune de Combs-la-Ville sis avenue de la Marrache, allée des Maraîchers, et rue du Haut du Breuil.

Ces quartiers nécessitent des travaux de génie civil, afin de permettre le déploiement et le raccordement au réseau de fibre optique.

En l'absence de cadre national spécifique pour ce type de raccordements dit complexes, Grand Paris Sud propose cette convention tripartite avec l'opérateur XpFIBRE, afin de permettre la mutualisation des travaux de génie civil, dans le but de limiter les coûts et impacts pour les résidents, et de sécuriser le déploiement.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la signature de la convention de financement des travaux de génie civil des infrastructures Télécom sur la commune de Combs-la-Ville, avec Grand Paris Sud, et l'opérateur XpFIBRE.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 et L.2512-13,

VU le rapport N° 2023/18/CGE/SG du Conseil Général de l'Economie sur les raccordements complexes,

VU l'avis de la Commission d'Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT la nécessité de déployer la fibre optique en domaine public et domaine privé,

CONSIDERANT l'importance d'assurer un accès au très haut débit pour l'ensemble des habitants de la Commune de Combs-la-Ville,

CONSIDERANT certaines zones qualifiées de raccordements complexes, nécessitant des travaux de génie civil spécifiques sur les infrastructures télécom,

CONSIDERANT le projet de convention de financement des travaux de génie civil des infrastructures Télécom sur la commune de Combs-la-Ville, proposée par Grand Paris Sud,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

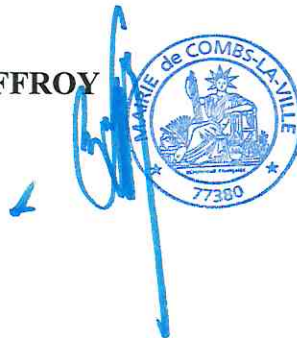
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les termes de la convention à passer avec Grand Paris Sud et XpFIBRE, précisant les responsabilités, les modalités de financement et de gestion des infrastructures (48.300€ HT soit 50% du montant résiduel).

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre des dispositions indiquées dans la convention.

Combs-la-Ville, le 16 décembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Sylvain ROUILLIER



Pour : 35
Contre : -
Abstention : -